

Décision

Générale

colonial

Décision n° 131 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle à Otman Mohamed Houssein.

n° 131

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 4 juin 193-S organisant la justice indigène à la Côte française des Somalis

Vul'arrêté du 10 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des prisons de la Côte française des Somalis ; La Commission de surveillance des prisons entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Aiucle unique. — Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé au détenu Otman Moihamed Houssein, Arabe, condamné à la peine de 3 ans de prison et 6.000 francs d'amende par arrêt du tribunal supérieur d'appol en date du 31 juillet 1917 pour « escroquerie, recel et vol ».

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.